

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme RÉVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT)**Membres absents** : Mme POPARD - M. BAZIN**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM Bourgogne Habitat – Représentation de la Ville**

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, expose :

Au cours de sa réunion du 25 mars 2001, le Conseil Municipal a désigné Monsieur André Gervais pour représenter la Ville au conseil d'administration de la Société Coopérative de Production d'HLM La Bourguignonne, devenue, depuis lors, Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM Bourgogne Habitat.

Or, il s'avère que le mandat de Monsieur Gervais arrivera à expiration au cours de la prochaine assemblée générale de la société, le 19 juin 2007.

Dans ces conditions, je vous propose de reconduire ce dernier jusqu'aux prochaines élections municipales.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir reconduire le mandat confié à Monsieur André Gervais pour représenter la Ville au conseil d'administration de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif HLM Bourgogne Habitat, dans les conditions proposées.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PUBLIÉ LE 24 MAI 2007**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 MAI 2007

